

Un rwandais condamné en Belgique pour crime de génocide au Rwanda

@rib News, 20/12/2019 Source AFP La cour d'assises de Bruxelles a prononcé, vendredi vers 17h20, une peine de 25 ans de prison à l'encontre de Fabien Neretse. L'ancien haut fonctionnaire rwandais âgé de 71 ans a été reconnu coupable jeudi soir de plusieurs meurtres et tentatives de meurtre, qualifiés de crimes de guerre, commis durant le génocide au Rwanda en 1994.

Il a également été reconnu coupable de crime de génocide pour avoir été animé d'une intention d'exterminer l'ethnie tutsie en commettant ces meurtres. Le jury et les trois juges de la cour, après avoir délibéré durant six heures, ont retenu une seule circonstance atténuante dans le chef de Fabien Neretse, son âge. Ils ont prononcé une peine de 25 ans de prison. Parmi les motifs pour déterminer la peine figure "l'atteinte irrationnelle à l'humanité" à travers les actes posés par le coupable. Des "atrocités qui défient l'imagination" et qui "menacent la paix et la sécurité dans le monde", relève l'arrêt. "Fabien Neretse a contribué à faire de ce génocide des Tutsis au Rwanda un génocide de proximité" en incitant des personnes à dénoncer ses propres voisins, précise encore la décision prononcée en audience publique. Juges et jurés considèrent encore que "le nombre impressionnant de victimes a eu une répercussion importante sur celles-ci et sur leur famille". Se faisant plus sévères encore à l'égard du condamné, ils retiennent qu'il s'est montré "sans pitié et extrêmement organisé". Qui plus est, Fabien Neretse "n'a pas hésité à s'en vanter, en présentant une victime [il s'agit de Joseph Mpendwanzi] comme un trophée", indiquent-ils. "Fabien Neretse n'a montré aucune remise en question et a continué à véhiculer l'idéologie génocidaire", soulignent encore les juges et jurés, estimant qu'en cela il représente une "dangerosité spécifique". Fabien Neretse a été reconnu coupable, jeudi soir, des principaux faits pour lesquels il était poursuivi, à savoir un crime de génocide, dont il était le premier à devoir répondre devant une juridiction belge, et plusieurs crimes de guerre. Ce Rwandais de 71 ans résidant en France est coupable d'avoir dénoncé plusieurs personnes d'origine tutsie dans son voisinage du quartier Nyamirambo, dans la capitale rwandaise, le 9 avril 1994. Elles avaient ensuite été abattues par des militaires alors qu'elles s'apprêtaient à fuir leur maison pour rejoindre un camp de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar). Parmi les victimes figuraient des membres de la famille Sisi, des membres de la famille Gakwaya ainsi qu'une Belge, Claire Beckers, son mari, Isaïe Bucyana, et leur fille Katia. Fabien Neretse est aussi coupable d'avoir commandité des meurtres, dont ceux de Joseph Mpendwanzi et d'Anastase Nzamwita, en mai et juin 1994, du chef de Mataba, son village natal au Nord-Ouest du Rwanda, où il s'était installé dès la mi-avril 1994. Le jury a établi que Fabien Neretse y avait créé, entretenu et financé une milice d'Interahamwe, qui a ensuite commis de nombreux meurtres de Tutsis et de Hutus modérés. La cour d'assises a fixé les débats sur les intérêts civils au 7 janvier prochain à 09h00.